



LA FRANÇAISE

La Française Carbon Impact Global Government Bonds -

Part R - FR0010225052

Ce FCP est géré par La Française Asset Management, société du Groupe La Française

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP, de classification Obligations et autres titres de créances international est de rechercher sur la période de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance nette de frais, supérieure à celle de l'indicateur de référence composite (50% J.P. Morgan GBI Global hedged Euro Index+50% J.P. Morgan EMBI Global Diversified hedged Euro Index) en investissant dans un portefeuille d'émetteurs publics, quasi publics et privés filtrés préalablement selon des critères ESG et analysés sous l'angle de leur compatibilité avec la transition énergétique et d'avoir une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investi d'au moins 20% inférieure à celle de l'indicateur de référence composite.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'investissement réalisé dans le fonds a pour objectif de contribuer au financement de la transition écologique et énergétique mais qu'il ne génère pas d'impacts directs positifs sur l'environnement et la société.

La stratégie d'investissement sera mise en œuvre par une gestion discrétionnaire d'un portefeuille composé de titres de créances négociables internationaux : les titres sont des emprunts d'Etats gouvernementaux des pays membres de l'OCDE et des pays émergents ou des émissions quasi-souveraines et enfin des émissions du secteur privé en diversification. Le processus d'investissement décrit ci-dessous est détaillé dans le prospectus du FCP. **Etape 1 : Filtrages quantitatifs – Approche en sélectivité (best in universe).**

(i) **Pour les Etats :** cette approche permet d'exclure 20% des Etats les moins bien notés selon la répartition suivante : (i) 10% des Etats dont les scores d'Adaptation sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial et (ii) 10% des Etats dont les scores de Transition sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial. Les scores d'Adaptation et de Transition se décomposent comme suit :

- score d'Adaptation : prise en compte des critères E (degré d'exposition aux catastrophes naturelles), S (Indice de développement humain) et G (qualité de la gouvernance d'un pays (WGI)) ;

- score de Transition : se concentrent sur des indicateurs de performance environnementaux et climatiques à savoir l'économie carbone (mesure des gaz à effet de serre, dépendance énergétique...) et l'économie verte (part des énergies renouvelables, investissements réalisés dans les technologies vertes).

(ii) **Pour les Entreprises :** cette approche permet d'exclure 20% des Entreprises dont les scores ESG sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial. L'ensemble de ces Entreprises exclues représentent la liste d'exclusion ESG. Cette dernière est établie sur une base mensuelle et détermine un seuil minimum de score ESG en dessous duquel le fonds ne peut pas investir. **Etape 2 : Analyse financière et carbone.** Cette étape correspond à l'analyse fondamentale et regroupe l'analyse financière et l'analyse carbone (analyse extra-financière). L'analyse carbone vise à qualifier les Etats et les Entreprises en fonction de leur positionnement au sein de la transition en identifiant les acteurs les plus performants sur lesquels nous investissons et à exclure les acteurs les moins performants (les retardataires) qui sont systématiquement exclus de notre univers d'investissement :

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :

L'indicateur de risque de niveau 4 reflète le risque des marchés de taux dont ceux de pays hors OCDE (55% maximum), sur lesquels le fonds investit ainsi que le risque lié à la gestion discrétionnaire. Il intègre le risque de change qui découle des investissements dans des devises autres que l'euro.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps.

(i) **Pour les Etats :** lors de la deuxième étape du processus d'investissement, une analyse macro-économique des Etats ayant passé l'étape 1(i) est effectuée. En complément de cette analyse macro-économique des Etats, une analyse « carbone » est réalisée sur la base de critères de performance liés au changement climatiques (par exemple, émission carbone, mixte énergétique) qui sont détaillés dans le prospectus du FCP. (ii) **Pour les Entreprises :** lors de la deuxième étape du processus d'investissement, une analyse de la qualité de crédit et une analyse carbone des entreprises ayant passé le filtre de l'étape 1 (ii) sont effectuées. Concernant l'analyse des émissions carbone la part des émissions liées au scope 3 qui n'est pas prise en compte ici peut représenter une part importante des émissions totales pour certains secteurs. Le fonds pourra également investir dans des obligations vertes (green bonds), à hauteur de 30% minimum, pour lesquelles l'impact des projets environnementaux financés est mesurable (converti en émissions évitées à montant équivalent de production). Ces obligations vertes devront à la fois respecter les quatre grands principes clés des « *green bond principles* » à savoir : l'utilisation des fonds, le processus de sélection et d'évaluation des projets, la gestion des fonds et le reporting. Néanmoins, les émetteurs d'obligations vertes qu'ils soient publics ou privés, feront l'objet des mêmes analyses financières et extra-financières et devront passer positivement la phase d'exclusion (étape 1) et la phase d'analyse macroéconomique/crédit et carbone (étape 2). **Etape 3 : Mesure de l'intensité carbone.** Cette étape 3 est commune aux deux processus d'investissement concernant les Etats et les Entreprises. L'objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille est d'au moins 20% par rapport à son indicateur composite de référence carbone. Cet engagement est permanent et sera respecté de tout temps. Le limite à ce processus d'investissement sur la qualité des informations collectées par l'Equipe de Recherche ESG et la transparence des différents émetteurs. Le fonds pourra détenir jusqu'à 10% d'actions due à la conversion d'obligations convertibles. Le fonds investira dans des obligations d'Etat (jusqu'à 110% de l'actif net) ou privées (jusqu'à 30% de l'actif net). Le fonds pourra également investir dans des dettes High Yield jusqu'à 50% de l'actif net (notation inférieure à BBB- ou jugés équivalents par la société de gestion) et jusqu'à 5% en non noté. L'exposition du fonds aux dettes des pays hors OCDE, y compris les pays émergents, ne dépassera pas 55% de l'actif net. Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, sont utilisés pour exposer et/ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou change. Les instruments financiers utilisés sont des : futures, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap). L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financier à terme, est limitée à 200% de l'actif du fonds.

Durée de placement recommandée : supérieure à trois (3) ans

Modalités de rachat : Quotidien – Les rachats sont centralisés chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative de J calculée en J+1, avec règlement en J+2.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce FCP ne bénéficie pas de garantie en capital.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

Risque d'investissement ESG : Le fonds utilise des critères ESG et peut être moins performant que le marché en général, ou d'autres fonds qui n'utilisent pas de critères ESG lors de la sélection des investissements. **Risque de crédit :** risque pouvant résulter de la dégradation de signature ou de défaut d'un émetteur. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échange sont faibles, ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs. Cela pourra faire baisser la valeur liquidative. **Risque de contrepartie :** il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

📍 FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	0,90 % (*)

(*) sur la base de l'actif net

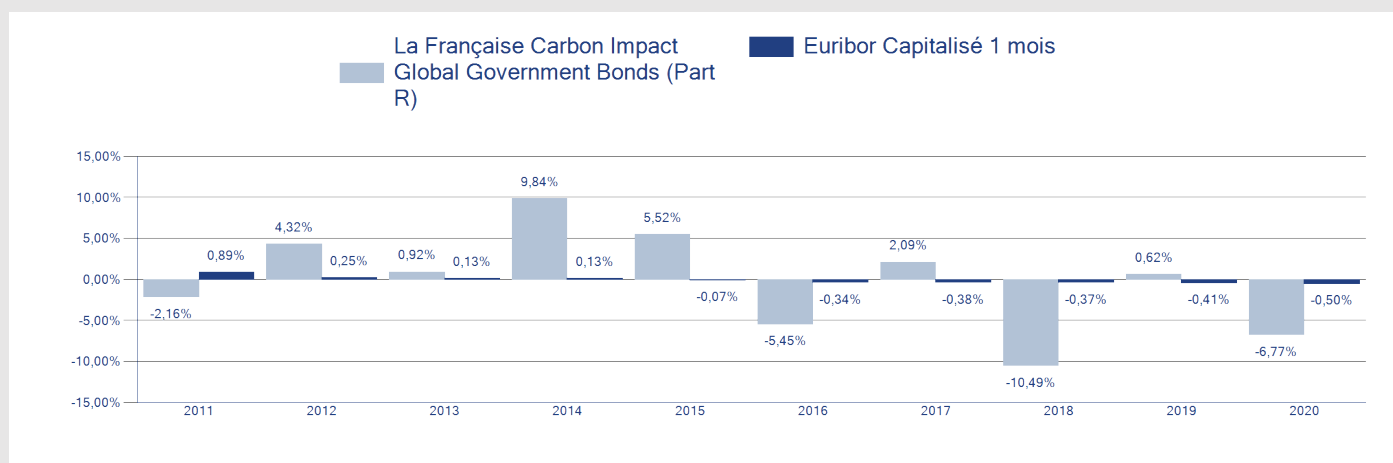
Ce chiffre correspond aux frais courants estimés de l'exercice qui sera clos le 31/12/2021.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	Néant

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 15 et 16 du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.la-francaise.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

📍 PERFORMANCES PASSES



A partir du 20/07/2012, indice de performance : Euribor capitalisé 1 mois au lieu de Eonia capitalisé

En date du 2 avril 2021, l'objectif de gestion, l'indicateur de référence, la stratégie d'investissement, le profil rendement/risque ainsi que la dénomination du FCP ont été modifiés. A compter du 2 avril 2021 la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice composite 50% J.P. Morgan GBI Global hedged Euro Index + 50% J.P. Morgan EMBI Global Diversified hedged Euro Index.

FCP créé le : 31/07/2003

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

📍 INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts R, F, S, T, I : disponible gratuitement sur le site <http://www.la-francaise.com> ou en contactant La Française Asset Management au tél. 33 (0)1 44 56 10 00 ou par e-mail : contact-valeursmobilieres@la-francaise.com ou par courrier : 128 boulevard Raspail 75006 Paris

Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com

Autres catégories de parts : F, S, T, I

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP. Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.la-francaise.com et/ou dans le prospectus).

Politique de rémunération : la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/>. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 02/04/2021